

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION  
SUR LE RAPPORT DU COMITE DES  
PROGRAMMES MAJEURS 1978-1979

Avis n° 78.19

Québec, le 18 mai 1979.

SECRETARIAT DU MINISTRE DE L'EDUCATION  
1111, rue Dufferin, 1111  
Québec, G1R 2A8

Les membres du Conseil des universités ont fait une étude du rapport du comité des programmes majeurs et de ses recommandations relatives à l'allocation des crédits aux programmes soumis. Ils ont examiné le déroulement de l'opération, ils ont noté le soin apporté à la procédure d'évaluation et se sont montrés satisfaits de l'utilisation faite des critères d'admissibilité et des paramètres d'évaluation. En conséquence, le Conseil est d'accord avec les recommandations du comité quant aux programmes retenus et aux crédits à leur allouer.

Le Conseil s'est inquiété du délai considérable encouru sur l'échéancier initialement prévu. Ce délai a aussi préoccupé le comité des programmes majeurs et l'a amené à formuler des recommandations particulières touchant les modalités d'allocation, dont le Conseil est satisfait. Afin d'éviter qu'il ne se répercute sur les années futures, ce qui ne pourrait que miner la crédibilité du volet, le Conseil recommande que les crédits soient alloués pour l'exercice financier 1979-1980 et que le prochain concours s'applique à l'année 1980-1981.

Le Conseil entend faire ses commentaires sur l'évolution du volet dans le cadre d'une analyse globale du programme F.C.A.C. A cette occasion, il étudiera les modifications et précisions que le comité suggère d'apporter au volet "programmes majeurs".

Toutefois, il désire soulever ici quelques remarques qui lui semblent pertinentes. La première de ces remarques concerne la composition du comité. En effet, il serait souhaitable que l'on assure, sur ce genre de comité, une meilleure représentativité des établissements. La deuxième remarque se rapporte aux justifications du comité pour accorder ou refuser une subvention (de programme majeur) telles que données dans les dernières pages du document. A la lecture de ces considérations, il n'apparaît pas toujours très clairement pourquoi le comité a choisi d'accorder ou de refuser une subvention. Autrement dit, le comité n'a pas assez exploité les raisons qui l'ont amené à faire ses choix. Finalement, le programme numéro 13, celui présenté par monsieur R. Bastien de l'Université de Sherbrooke, est absent des listes données en page 15. Celui-ci devrait s'ajouter aux programmes 3, 8 et 15 du troisième groupe.

#### RECOMMANDATION

CONSIDERANT le soin apporté à l'évaluation des demandes soumises dans le cadre du volet "programmes majeurs";

CONSIDERANT que le Conseil émettra plus tard un avis général sur l'ensemble du programme F.C.A.C.

CONSIDERANT le caractère expérimental de ce volet;

CONSIDERANT le délai important intervenu dans l'échéancier initialement prévu,

Le Conseil des universités recommande:

- 1<sup>o</sup> ( que l'allocation des crédits prévus au volet  
( "Programmes majeurs", se fasse selon les dis-  
( positions prévues aux pages 16, 17 et 18 du  
( rapport du comité des programmes majeurs;
- 2<sup>o</sup> ( que les crédits soient alloués pour l'exercice  
( financier 1979-1980 et que le prochain con-  
( cours s'applique à l'année 1980-1981;
- 3<sup>o</sup> ( que les chercheurs soient informés de leur  
( subvention le plus rapidement possible.